

Je me propose d'être présent aux réunions du Comité et les hauts fonctionnaires qui m'accompagneront pourront fournir les détails sur les questions soulevées. J'ai un rendez-vous à 12 h. 30 qui me forcera à m'absenter un peu plus tôt. Le secrétaire en a été averti et je suppose que la réunion d'aujourd'hui ne sera que préliminaire.

Me référant maintenant aux crédits, je dois mentionner un sujet que connaissent sans doute les membres du Comité, mais qui semble prêter à confusion dans le public.

A la page 4 du livre des crédits, figurent les montants qui doivent être votés à l'égard des divers ministères et organismes pour l'année 1966-1967, ainsi que les montants votés en 1965-1966. Ces montants, pour l'Agriculture, sont de 127 millions de dollars en 1966-1967 et de 156 millions de dollars en 1965-1966. Lorsque ces chiffres ont été publiés dans les journaux, certains en ont conclu que les crédits demandés pour l'Agriculture cette année seraient inférieurs à ceux qui ont été votés l'an dernier. Évidemment, il n'en est pas nécessairement ainsi. Le montant de 1966-1967 ne représente que les crédits ordinaires. Celui de 1965-66 comprennent les crédits ordinaires et les crédits supplémentaires au moment où le livre bleu a été publié. De fait, d'autres crédits supplémentaires ont été votés depuis et le montant total de 1965-1966 se chiffrera par quelque 200 millions de dollars.

Plusieurs postes importants sont portés aux crédits supplémentaires plutôt qu'aux crédits ordinaires. Sont comprises évidemment, les sommes visant les dépenses qui n'avaient pas été prévues lorsque les crédits ordinaires ont été établis. Les dépenses occasionnées en 1965-1966 par les programmes d'aide aux provinces éprouvées par les mauvaises récoltes sont un exemple. D'autres postes importants sont portés dans les crédits supplémentaires une fois que le montant requis est connu, par exemple, le décompte de l'Office de stabilisation des produits agricoles et le déficit d'exploitation de la Société du crédit agricole.

Le Ministère s'occupe de l'application de quelque 31 lois et de plusieurs programmes à l'égard desquels des crédits sont autorisés en vertu de la Loi sur l'administration financière, plutôt que d'une loi particulière. L'application de ces mesures est confiée à quatre directions principales, l'Administration, la Recherche, la Production et les marchés, l'Hygiène vétérinaire, ainsi qu'à la Commission canadienne des grains et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Les crédits sont répartis parmi ces grandes directions ou sections du Ministère.

La première apparaissant au livre bleu, selon l'ordre établi, est l'Administration générale. Elle comprend l'administration centrale du Ministère, rattachée aux bureaux du ministre et du sous-ministre, ainsi que les Divisions de l'information et de l'économie qui relèvent directement du sous-ministre.

Le crédit n° 1 couvre tous ces postes. Les prévisions ordinaires pour l'année 1966-1967 s'élèvent au total à 4.7 millions de dollars, comparativement à 4.2 millions en 1965-1966.

Viennent ensuite les Recherches, sous les crédits 5 et 10 qui prévoient le coût d'administration et les besoins de construction des 49 fermes expérimentales, stations de recherches et instituts qui relèvent de la Direction de la recherche. Les prévisions de la Direction de la recherche s'élèvent à 33.3 millions de dollars, comparativement à 31.8 millions en 1965-1966.

Vient ensuite en importance la Direction de la production et des marchés qui fait l'objet de cinq crédits distincts, soit les n°s 15, 20, 25, 30 et 35. Ces crédits intéressent les cinq divisions de la Direction qui appliquent la législation sur le classement des divers produits agricoles et la législation qui vise la